

# CHAMPIONNAT REGIONAL 2015



## ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1.** Les Commissions Régionales de Karting (CRK) organisent, avec le concours de la FFSA, leur Championnat Régional de Karting. Les CRK sont responsables de l'organisation de leur Championnat.  
Ce Championnat se déroule en une série d'épreuves dont le nombre est déterminé par la CRK sur une période allant de février à fin octobre (minimum 3 épreuves).  
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.  
Ce Championnat sera organisé conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.
- 1.2.** Les CRK devront établir un règlement du Championnat Régional, reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. Les 3 épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront être terminées pour **le 8 juin 2015**.
- 1.3.** Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Championnat Régional.  
Les CRK qui le souhaitent, peuvent s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la CRK, détentrices de la licence correspondant à la fonction.
- 1.4.** En 2015 la CRK Lorraine-Alsace organise un championnat régional sur 6 épreuves et un challenge des clubs calculé sur le championnat.

### Catégorie saison 2015

- Minikart
- Minime
- Cadet
- Nationale
- Rotax/Rotax master
- X30 senior/master
- KZ2 KZ2 gentleman/senior (+45)

## ARTICLE 2. CALENDRIER DES EPREUVES

12 AVRIL (qualif)	LOMMERANGE	ASK LOMMERANGE
10 MAI (qualif)	MULHOUSE	ASK PEUGEOT-CITROEN
07 JUIN (qualif)	MIRECOURT	ASK BOUZONVILLE
21 JUIN	MIRECOURT	ASK LORRAINE-KART
13 SEPTEMBRE	MULHOUSE	ASK PEUGEOT-CITROEN
27 SEPTEMBRE	LOMMERANGE	ASK LOMMERANGE

## ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1. LICENCES

3.1.1. Le Championnat Régional sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie.

### 3.2. PILOTES ADMIS

3.2.1. Seuls seront classés dans le Championnat Régional, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la CRK ou du Comité Régional de Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.

3.2.2. Un pilote ne pourra disputer le Championnat Régional que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.

3.2.3. Un pilote qui change de CRK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat Régional d'une autre CRK.

3.2.4. Qualification aux Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Gentleman, Rotax/Rotax Master et X30/X30 Master.

3.2.4.1. Le Championnat Régional est qualificatif pour les Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master.

La qualification pour les Championnats de France Minime/Cadet, Championnat de France Nationale, Championnats de France KZ2/KZ2 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master se fera sur la base d'une participation aux 3 journées qualificatives du Championnat Régional.

**Par ailleurs, chaque Président de CRK disposera d'une invitation, par catégorie, pour qualifier un pilote de sa région n'ayant pas participé à tout ou partie des 3 épreuves du Championnat Régional, qualificatives pour le Championnat de France.**

Dans le cadre des Championnats de France Minime/Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master, la liste des pilotes ayant participé aux 3 journées qualificatives des Championnats Régionaux devront être adressés à la FFSA, **avant une date fixée au lundi 15 juin 2015.**

3.2.5. L'organisation d'un Championnat Régional est obligatoire pour toutes les catégories fédérales et reste à la discrétion de la CRK pour les autres catégories.

La CRK Lorraine-Alsace établira un classement du championnat uniquement pour les catégories comptant un minimum de 3 pilotes sur la saison, sauf pour les mini-kart, minimes et cadets.

Les catégories non qualificatives à un championnat ou à une coupe de France, dont le nombre de participants est inférieur à 6, seront autorisées à participer aux épreuves de la CRK uniquement si elles peuvent être intégrées à une autre catégorie autorisée.

Une catégorie KZ2 senior est créée pour les pilotes âgés de 45 ans et plus, avec le même règlement que la KZ2 gentleman.

### 3.3. ENGAGEMENTS

3.3.1. Tout pilote désirant participer au Championnat Régional devra avoir la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat Régional.

**Catégories Minime/Cadet, KZ2/KZ2 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30/X30 Master :**

**Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France Minime/Cadet, KZ2/KZ2 Gentleman, Rotax/Rotax Master, X30 Senior/X30 Master devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat Régional (sauf cas de force majeure) ou avoir été invité par leur Président de CRK.**

**Catégorie Nationale :**

**Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France Nationale, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives de leur Championnat Régional (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale ou avoir été invité par leur Président de CRK.**

- 3.3.2. Pour chaque épreuve du championnat, les pilotes devront s'inscrire par mail via le site internet de la crk ou auprès du club organisateur **8 jours avant la date de l'épreuve**.  
Le montant de l'engagement sera de 90 euros ou de 50 euros pour les minikarts, il sera de 150 euros passé le délai d'inscription. Il sera à régler sur place auprès de l'organisateur.

Les pilotes désirant s'inscrire à la totalité du championnat devront faire parvenir leur demande d'engagement et la totalité des droits au président de la CRK **8 jours avant la date de la première épreuve**. Le montant sera de 540 euros ou de 300 euros pour les mini karts.

- 3.3.3. Lors de son premier engagement de la saison chaque pilote se verra attribuer un numéro de course qu'il conservera toute l'année. La CRK fournira les numéros autocollants.

## ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

### 4.1. **MATERIEL ADMIS**

- 4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.
- 4.1.2. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Mini Kart, Minime, Cadet, Nationale.  
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie KZ2 et Open.  
Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2015 de la Coupe de marque sera appliqué.
- 4.1.3. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

### 4.2. **PNEUMATIQUES**

- 4.2.1. Mini karts: 2 avant et 2 arrière pour les 6 courses. En cas de problème un pneu d'occasion pourra être utilisé après autorisation des contrôleurs techniques.

Minimes/Cadets: 2 avant et 2 arrière pour les 3 premières courses et idem pour les 3 dernières. En cas de problème un pneu d'occasion pourra être utilisé après autorisation des contrôleurs techniques.

Nationale: 2 avant et 2 arrière pour les 3 premières courses et idem pour les 3 dernières. En cas de problème un pneu d'occasion pourra être utilisé après autorisation des contrôleurs techniques.

Pour ces 4 catégories les pneus seront achetés par la CRK et payés par le pilote. Un tirage au sort sera effectué pour l'attribution des pneus avant la 1ère et la 4ème épreuve.

KZ2/KZ2 G/KZ2 S: 2 avant et 2 arrière neufs emballés fournis par le pilote et tirés au sort, pour chaque course. 2 avants et 2 arrières pluie en gestion libre.

Coupes de Marque: le règlement 2015 de la Coupe de marque sera appliqué. Pour les pneus slick 3 avant et 3 arrière en gestion libre. Il en sera de même pour les pneus pluie.

- 4.2.2. Tous les pneus devront être munis d'un code barre et enregistrés par le contrôle technique avant chaque épreuve. Ils seront contrôlés avec les appareils type CIK à tout moment de l'épreuve.

- 4.2.2. Pour les autres catégories et pour chaque épreuve, il sera possible d'utiliser 2 pneus avant et 2 pneus arrière, en gestion libre. Il en sera de même pour les pneus pluie.

### 4.3 **CARBURANT**

Toutes les catégories devront utiliser l'essence type SP98 achetée dans une station désignée par l'organisateur.

## ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### 7.1. GENERALITES

7.1.1. Les épreuves du Championnat Régional devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.

7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

### 7.2. EPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE, KZ2/KZ2 GENTLEMAN, ROTAX/ROTAX MASTER, X30 SENIOR/X30 MASTER.

Pour les catégories Minime/Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 GENTLEMAN, ROTAX SENIOR/ROTAX MASTER, X30 SENIOR/X30 MASTER, les épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

#### 7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Si le nombre d'engagés est inférieur ou égal à la capacité de la piste, chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil de la piste, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

#### 7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives :	10 km par temps sec
	8 km par temps de pluie
Pré Finale :	17 km par temps sec
	14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec
	14 km par temps de pluie

#### 7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

#### 7.2.4. Manches qualificatives

##### 7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C
1 <sup>er</sup> chrono	2 <sup>ème</sup> chrono	3 <sup>ème</sup> chrono
4 <sup>ème</sup> chrono	5 <sup>ème</sup> chrono	6 <sup>ème</sup> chrono etc...

##### 7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

##### 7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C	
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	
	B contre C	A contre C	B contre D	
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C
		B contre D	C contre E	

#### 7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1<sup>er</sup>,

2 points au 2<sup>ème</sup>,

3 points au 3<sup>ème</sup>,

4 points au 4<sup>ème</sup>,

5 points au 5<sup>ème</sup> et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés

#### 7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

### 9.1. PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE, KZ2/KZ2 GENTLEMAN, ROTAX/ROTAX MASTER, X30 SENIOR/X30 MASTER.

- ◆ **Pour la catégorie KZ2, 144 pilotes seront admis à participer au Championnat de France.** Le vainqueur du Championnat de France KZ125 2014 sera qualifié d'office pour le Championnat de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement du Championnat de France KZ2.
- ◆ **Pour la catégorie KZ2 Gentleman, 144 pilotes seront admis à participer au Championnat de France.** Le vainqueur du Championnat de France KZ125 Gentleman 2014 sera qualifié d'office pour le Championnat de France, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement du Championnat de France KZ2 Gentleman
- ◆ **Pour le Championnat de France Minime/Cadet, 72 pilotes dans chaque catégorie seront admis au Championnat de France.** Le vainqueur du Championnat de France Minime/Cadet de l'année précédente sera qualifié d'office pour le Championnat de France.
- ◆ **Pour la catégorie Nationale, 144 pilotes seront admis à participer au Championnat de France.** Le vainqueur du Championnat de France Nationale 150 2014 sera qualifié d'office pour le Championnat de France.
- ◆ **Dans les catégories Rotax et Rotax Master, 72 pilotes seront admis à participer au Championnat de France pour chaque catégorie.** Le vainqueur du Championnat de France 2014, de chaque catégorie, sera qualifié d'office pour le Championnat de France 2015.
- ◆ **Dans les catégories X30 Senior et X30 Master, 72 pilotes seront admis à participer au Championnat de France pour chaque catégorie.** Le vainqueur du Championnat de France 2014 sera qualifié d'office pour le Championnat de France 2015.

La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis pour chacune de ces catégories.

### 9.2. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT REGIONAL

Dans le cadre des épreuves du championnat de la CRK chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

40 points au 1<sup>er</sup>

36 points au 2<sup>ème</sup>

34 points au 3<sup>ème</sup>

32 points au 4<sup>ème</sup>

30 points au 5<sup>ème</sup>

29 points au 6<sup>ème</sup>

Ainsi de suite et 1 point au-delà du 31<sup>ème</sup>

28 points au 7<sup>ème</sup>

27 points au 8<sup>ème</sup>

26 points au 9<sup>ème</sup>

25 points au 10<sup>ème</sup>

24 points au 11<sup>ème</sup>

23 points au 12<sup>ème</sup>

22 points au 13<sup>ème</sup>

21 points au 14<sup>ème</sup>

20 points au 15<sup>ème</sup>

19 points au 16<sup>ème</sup>

18 points au 17<sup>ème</sup>

17 points au 18<sup>ème</sup>

16 points au 19<sup>ème</sup>

15 points au 20<sup>ème</sup>

14 points au 21<sup>ème</sup>

13 points au 22<sup>ème</sup>

12 points au 23<sup>ème</sup>

11 points au 24<sup>ème</sup>

Le classement final du championnat sera établi en additionnant au maximum les 10 meilleurs résultats (est entendu comme un résultat : les points marqués en pré-finale et en finale) obtenus durant les 6 épreuves. Toutefois, tout pilote absent lors de la dernière épreuve marquera 0 point en pré-finale et 0 point en finale et ne pourra décompter ces deux derniers résultats (les deux moins bons résultats marqués lors des cinq premières épreuves lui seront décomptés).

Un résultat nul consécutif à une exclusion ne pourra pas être décompté.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

### **9.3. CHALLENGE DES CLUBS**

Pour établir le classement du challenge des clubs, il sera totalisé les points obtenus au championnat de la CRK par le jeune (mini-kart, minime, cadet) ayant marqué le plus de points et par les deux meilleurs marqueurs parmi les autres pilotes de chaque club.

### **9.4. EXCLUSION**

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne pourra pas être décompté.

**Conformément au CSI, tout pilote ou accompagnateur portant atteinte au bon déroulement d'une épreuve ou à l'image de la CRK, sera exclu de la totalité du championnat. Les propos diffamatoires et injurieux sur les réseaux sociaux et ailleurs seront également sanctionnés.**

## **ARTICLE 10. PRIX**

Les récompenses seront offertes par la CRK.

Pour chaque épreuve l'ASK organisatrice versera une cotisation de 5 euros par pilote inscrit à la CRK.

Championnat de la CRK : un trophée aux trois premiers de chaque catégorie, à tous les pilotes en Mini-kart, minime et cadet.

Une prime sera attribuée aux trois premiers de chaque catégorie ayant compté au moins six pilotes classés au championnat : 300 euros au premier, 200 euros au deuxième et 100 euros au troisième. Cette prime sera divisée par deux dans les catégories comprenant trois à cinq pilotes.

Cette prime ne sera donnée qu'aux pilotes présents lors de la remise des prix.

Challenge des clubs : un trophée au club vainqueur.

## **ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS**

### **11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

### **11.2. RAPPORT DE CLOTURE**

Les résultats de chaque épreuve de Championnat Régional devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

Les résultats devront parvenir rapidement sous fichier excel au responsable des classements désigné par la CRK.